

PRESENTATION GENERALE DU CADRE DE LA FORMATION :

❖ Durée :	2 jours (14 heures)
• Public visé :	Personnel électricien ou non électricien.
• Secteur concerné :	Artisanat et entreprises du BTP
• Prérequis :	Avoir des connaissances élémentaires en électricité.
• Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Notions de base d'électricité. • Les textes réglementaires. • Les attitudes à adopter.
• Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre le contexte réglementaire et technique du risque électrique. • Savoir effectuer en sécurité des travaux non électriques au voisinage des installations électriques sous tension. • Savoir réaliser des réarmements de protection dans les locaux de service électrique • Accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques en BT. • Permettre à l'employeur la délivrance de l'habilitation correspondante au personnel ainsi formé.

❖ Modalités d'évaluation :	Contrôle des connaissances QCM. Attestation individuelle de participation – avis d'habilitation.
❖ Méthodes et modalités pédagogiques :	Formation interactive avec supports audio-visuels ; cas concrets. Livret pédagogique et documentation remis à chaque participant.
❖ Accessibilité	<p>Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CSL de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.</p> <p>Le cas échéant, le CSL aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.</p>
❖ Nombre de stagiaires :	8 personnes
❖ Coût :	47 € HT / personne 656.40 € TTC / personne

Version 07/2025